



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TIR EN SALLE

Adultes : arc classique et arc à poulies

SAMEDI 2 et DIMANCHE 3 FEVRIER 2019



Organisateur : Compagnie de Tir à l'Arc de CHATILLON

Gymnase République – 21 Avenue de la République 92320 CHATILLON

Concours sélectif pour le Championnat de France

Règlement : joint au mandat

Condition d'inscription : Figurer au classement départemental, arrêté le mardi précédant la date du championnat, affiché sur le site Internet du comité départemental (extraction du classement national), établi sur la base des trois meilleurs scores obtenus en compétitions sélectives.

Quotas provisoires, à titre indicatif, susceptibles d'ajustement en fonction des effectifs par catégories

Arc	Genre	S1	Départ	S2	Départ	S3	Départ
Classique	Femmes	8	Dim.	12	Dim.	4	Sam.
	Hommes	12	Dim.	16	Dim.	10	Sam.
Poulies	Femmes	4	Sam.	8	Sam.	4	Sam.
	Hommes	8	Sam.	6	Sam.	4	Sam.

Obligatoires : Licence et certificat médical selon réglementation en vigueur le jour de la compétition
Tenue de club ou blanche et chaussures de sport

Horaires et blasons :

Greffe	Entraînement sur blason	Tirs qualificatifs	Phases Finales
8 h 15	9 h <i>Contrôle du matériel pendant l'entraînement</i>	9 h 30 <i>Les blasons ne seront pas changés, sauf nécessité pour les tirs comptés</i>	1 h après la fin des tirs de qualification <i>(ajustable après décision des organisateurs et arbitres)</i>

2 volées d'échauffement avant les phases finales pour chaque catégorie

Blasons tirs de qualification : Trispot 40 cm pour toutes les catégories

Blasons phases finales : Trispot 40 cm pour toutes les catégories

Inscription : **4,50 € à l'ordre de « CTAC 92 »**

Avant le 16 janvier 2019 à minuit

Pré-inscription obligatoire sur le site du CD92

www.tiralarc92.com

et

Avant le 19 janvier 2019

Envoi de la feuille de pré-inscription et du règlement à l'adresse ci-dessous

Claudine GUILPAIN

35 Avenue de Paris – 92320 CHATILLON

email: ctac92@orange.fr

En cas de non sélection, les frais d'inscription seront remboursés

Buvette ouverte pendant toute la durée du concours

**Les Archers Châtillonnais se réjouissent de vous accueillir
et vous souhaitent un bon tir**



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TIR EN SALLE

Adultes : arc classique et arc à poulies

SAMEDI 2 et DIMANCHE 3 FEVRIER 2019



Club/Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom - Prénom	Licence	Catégorie	Type d'arc	
			CL	CO

Rappel des horaires des tirs :

Ouverture du greffe : 08h15

Entraînement sur blason : 09h00

Contrôle du matériel pendant l'entraînement

Tirs qualificatifs : 09h30

Phases finales : 1 heure après la fin des tirs de qualification (ajustable après décision des organisateurs et arbitres)

Règlement à l'ordre de « CTAC 92 »

Document, accompagné du règlement (4,50 €/archer) à retourner obligatoirement avant le : **19 janvier 2019**

Claudine GUILPAIN – 35 Avenue de Paris 92320 CHATILLON

Email: ctac92@orange.fr

En cas de non sélection, les frais d'inscription seront remboursés.